Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le canton se dote d'un plan d'action pour la prévention du tabagisme

Le canton publie son plan d'action pour la prévention du tabagisme. Ce document fixe les actions à mener au cours des cinq prochaines années en vue de réduire la mortalité et les atteintes à la santé dues au tabagisme. Les mesures envisagées se déclinent sur quatre axes: promotion d'une vie sans tabac, protection contre la fumée passive, aide à la désaccoutumance pour tous et prévention auprès des groupes vulnérables.

En raison du nombre de personnes concernées, le tabagisme et l'exposition à la fumée passive ont des conséquences importantes sur la santé publique qui justifient, selon les professionnels, une intervention des pouvoirs publics pour protéger la santé de chacune et chacun.

Les études qui évaluent les mesures de prévention du tabagisme montrent que c'est la conjonction d'actions diverses visant l'individu et son environnement qui s'avère efficace plutôt que des mesures prises isolément.

Le plan d'action cantonal s'inscrit dans la ligne des axes de travail définis par la stratégie nationale pour la prévention du tabagisme «Stra Tabac» en cours d'élaboration par l'Office fédéral de la santé publique. Les cantons ont une compétence pour prendre des mesures afin d'associer leurs efforts à ceux déployés par la Confédération.

Les objectifs généraux de ce plan consistent à:

* diminuer le nombre de fumeurs en améliorant les chances de succès de celles et ceux qui tentent d'arrêter de fumer

* promouvoir une vie sans tabac auprès des non fumeurs, en particulier les jeunes

* protéger l'ensemble de la population contre la fumée passive

* veiller à ce que les mesures mises en place soient accessibles à l'ensemble de la population.

Le plan cantonal d'action pour la prévention du tabagisme 2008 - 2012 s'inscrit dans la volonté de renforcer la prévention du tabagisme que le Conseil d'Etat a formulée en septembre 2006 dans le cadre de sa réponse au postulat Jean-Robert Yersin demandant le renforcement des mesures en vue de protéger la santé des vaudoises et vaudois par une meilleure prévention du tabagisme et une lutte accrue contre la fumée passive. Il répond par ailleurs aux objectifs que le Département de la santé et de l'action sociale s'est fixé pour l'année 2008.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 mai 2008

Pierre-Yves Maillard, Chef du Département de la santé et de l'action sociale, 021 316 50 04
Léonie Chinet, Service de la santé publique, 021 316 44 63

Brochure_Prevention_Tabac_v5